



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Caisses

Question écrite n° 4033

Texte de la question

M Raymond Forni attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les problemes poses par les difficultes des regimes de retraite complementaire des personnels des organismes sociaux. Ceux-ci s'inquietent de leur rattachement a des regimes complementaires dependant du regime general. Ils craignent que soient remis en cause les avantages dont ils beneficiaient et qui peuvent etre a juste titre des avantages acquis. Dans la mesure ou un organisme syndical semble avoir acquiesce a cette modification, le ministre de la sante, dans un souci de strict respect de la representation des autres organisations syndicales, engagera-t-il de nouvelles negociations pour tenter de degager des elements de reglement sur la question du regime de retraite des organismes sociaux.

Texte de la réponse

Reponse. - S'il est exact que, devant les difficultes croissantes rencontrees par la caisse de prevoyance du personnel des organismes sociaux et similaires (CPPOSS), des negociations entre partenaires sociaux sont en cours, en vue de definir de nouvelles regles susceptibles de garantir l'avenir et la perennite de ce regime, le principe de l'integration de la CPPOSS dans les federations AGIRC et ARRCO, pas plus que ses modalites d'application, n'ont encore ete decides. En outre, il est rappele que les regimes de retraite complementaire sont des organismes de droit prive dont les regles sont librement etablies par les partenaire sociaux. Les pouvoirs publics ne peuvent, en aucune maniere, intervenir dans le deroulement de la negociation collective.

Données clés

Auteur : [M. Forni Raymond](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4033

Rubrique : Retraites complementaires

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2884